



Paysage

Réflexion préalable à l'implantation de nouveaux équipements



Saint-Pierre-
d'Aurillac

La commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (1500 hab.) possède de nombreux équipements publics au service des habitants. La mairie désire poursuivre son développement avec la création d'une salle polyvalente et une maison de santé. Dans cette optique, elle souhaite repenser l'aménagement de ses espaces publics. Elle fait appel au CAUE pour bénéficier d'une réflexion d'ensemble sur le programme.

En visitant les lieux d'implantations retenus pour les deux bâtiments, les conseillers CAUE (paysagiste et architecte) posent les enjeux du projet porté par la municipalité. Ils sont nombreux et tous en interactions, à l'image de « l'effet papillon » : l'enjeu de désimperméabiliser oblige à optimiser les emprises bâties au sol, à repenser les usages, les espaces dédiés au stationnement, la qualité attendue du contexte urbain et du cadre paysager.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà aménagé, avec des cheminements existants sur lesquels peut venir s'appuyer l'aménagement imaginé pour garantir une continuité paysagère et urbaine et assurer une unité au centre-bourg.

La création d'une large allée piétonne bordée d'arbres, permettant d'articuler entre eux les différents équipements, constitue le point de départ du conseil. L'implantation des nouveaux bâtiments est alors pensée pour préserver les

vues sur le paysage depuis les points hauts de la commune, concentrés au plus près de l'urbanisation existante pour garder un large espace végétalisé au cœur de l'îlot.

La gestion des eaux pluviales consiste à créer 3 noues végétalisées, dont une traversant l'espace de stationnement dans la longueur engendrant une distance entre les véhicules et les piétons.



Le stationnement (voiture et vélo) est de fait repensé, cherchant à s'intégrer dans le paysage avec des plantations d'arbres apportant de l'ombre. Enfin, pour favoriser la biodiversité, les aménagements prendront en compte le contexte végétal en place et intégreront de nouvelles plantations de strates et d'essences variées. Ces plantations seront adaptées au contexte climatique actuel, mais aussi aux conditions spécifiques de la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac.

Un projet ne peut pas être mené indépendamment de l'existant et doit s'intégrer à son environnement architectural, urbain et paysager, c'est en ayant une vision transversale et élargie que les conseils CAUE s'avèrent précieux.



La suite

Les conseillers du CAUE restent disponibles pour échanger avec la municipalité et les programmistes recrutés pour le projet de salle polyvalente et de maison de santé et pour apporter sa contribution lors de la sélection des équipes de maîtrise d'œuvre.